

CIRCULAIRE CONCOURS « SE CONTRUIRE CITOYEN » 2021/2022

Cette circulaire a pour objet de préciser les modalités de déroulement du Concours national « Se construire citoyen » 2021-2022 fortement impacté par les contraintes sanitaires.

Ce Concours est un projet éducatif qui s'adresse aux écoles publiques de la maternelle au collège poursuivant les objectifs pédagogiques suivants : **former le futur citoyen, transmettre les valeurs de la république et à travers l'éducation citoyenne les faire vivre dans les écoles.**

Il est organisé au niveau départemental et national, chaque année, sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation Nationale.

Y participer c'est d'abord s'inscrire dans notre action collective pour agir et améliorer le cadre de vie, apprendre à respecter le travail de chacun au travers d'un projet éducatif conduit en commun. Cet apprentissage interdisciplinaire développe la coopération et la gestion de cette activité pédagogique conduite par les élèves et collégiens.

Le Concours « Se construire citoyen » stimule et valorise l'autonomie, l'esprit d'initiative et de responsabilité pour contribuer à développer l'ouverture de l'école ou du collège sur la commune ou la communauté de communes ou autres institutions.

Que doivent faire les enseignants pour s'inscrire ?

Les participants doivent constituer un dossier rendant compte des projets menés durant l'année scolaire.

Ce dossier comprend :

- Une fiche d'identification du dossier
- Le dossier lui-même servant de compte-rendu des travaux établis en classe avec textesdessins, photographies **le tout rassemblé** dans un seul dossier papier, ou mieux en version numérique
- L'adresse et le cachet de l'école ou de l'établissement

Retrouvez toutes les infos pour vos écoles et collèges, les documents, le règlement sur le site internet de la Fédération des DDEN :

<http://www.dden-fed.org/missions-dden/se-construire-citoyen/>

Le respect du règlement est impératif.

Calendrier du Concours 2021-2022

- Octobre - novembre 2021 : Recherche par les DDEN des projets éligibles au concours lors des rencontres des directeurs d'écoles ...
- Vendredi 17 décembre 2021 au plus tard : Transmission par les DDEN des fiches d'inscription A l'UD 82.
- Décembre 2021 à mi-mai 2022 : Suivi des projets retenus par les DDEN.
- Mercredi 18 mai 2022 au plus tard : Envoi des dossiers complets au président de l'Union
- Mercredi 25 mai 2022 (en principe) : Réunion du jury départemental, publication du classement départemental. Envoi du procès-verbal avec les appréciations du jury à la FDDEN.
- Jeudi 26 mai 2022 au plus tard : Envoi à la FDDEN des dossiers retenus par le jury départemental pour le concours national.
- Mercredi 8 juin 2022 : Réunion du jury national et publication du classement national.
- La veille du Congrès FDDEN 2022 : Cérémonie de remises des prix à Paris (Amphithéâtre de la MGEN)

Le rôle du DDEN

- Contacter l'école (ou les écoles) dans laquelle vous êtes nommé(e) pour présenter le projet aux enseignants
- Recenser le ou les enseignants qui souhaite(nt) participer à l'action.
- Transmettre les coordonnées des participants à l'UD 82 DDEN avant les congés de fin d'année 2021.

Notre union renouvelle cette action déjà suivie en 2017 et qui a abouti à un recueil d'actions et de conseils.

Merci pour votre implication !